



## CONDITIONS GENERALES DE GARDE

La Récré à Toutou s'engage à minimiser au mieux le changement vécu par l'animal, lié au départ de son maître en respectant notamment :

- Son alimentation,
- Son type de couchage,
- Son hygiène (médicaments...)

*La Récré à Toutou s'engage également :*

- A prévenir en cas d'urgence les propriétaires de l'animal de jour comme de nuit,
- De faire soigner tout animal malade ou accidenté en cas d'extrême urgence,
- De faire dormir les animaux confiés à l'abri et de les rentrer en cas d'absence (sauf si le client demande à que l'animal reste dans le jardin (uniquement) pour les visite a domicile, dans ce cas merci de le préciser sur sa fiche de renseignement).

**Dans l'intérêt des animaux de La Récré à Toutou, nous nous réservons le droit de refuser un animal malade ou contagieux.** Toutefois, en cas de traitement, la pension pourra accepter l'animal avec une ordonnance du vétérinaire ou une attestation du propriétaire.

Les animaux étant sous la responsabilité de La Récré à Toutou, le propriétaire donne son autorisation pour toute intervention vétérinaire, soins ou décision qui s'imposent et accepte d'en régler les frais sur présentation d'un justificatif. La pension ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou bien de décès de l'animal pour des causes non prévisibles : crise cardiaque, vieillesse, maladie antérieure...

*Des suppléments pourront être facturés au propriétaire :*

- Frais de vétérinaire si l'état de santé de l'animal le nécessite,
- Chienne en chaleur,
- Aliment spécifique ou de la pension (si l'aliment fourni par le propriétaire ne l'était pas en quantité suffisante, l'animal sera nourri avec l'aliment type de la pension, sauf cas exceptionnel),
- Produit antiparasitaire,
- Dégâts matériels et/ou accidentels provoqués par l'animal.

Lors du dépôt de l'animal, le propriétaire doit fournir à la pension **le carnet de santé à jour de toute vaccination et la carte d'identification.** Le chien devra être en bonne santé, et déparasité soigneusement (vermifugé, traitement antiparasitaire...), merci d'informer La Récré à Toutou d'éventuels problème de santé, pour faire suivre son traitement.

*Le propriétaire s'engage :*

- A nous communiquer toutes les informations relatives au caractère et à la physiologie de l'animal (agressivité, chaleur, tempérament fugeur, peureux, asocial...). Si l'animal se montrait agressif, La Récré à Toutou se réserve le droit de prendre des mesures adéquates comme l'orienter vers un chenil.
- Donner un numéro de téléphone où il peut être joint ou celui d'une personne à prévenir en cas d'urgence.
- Fournir la nourriture, la litière ainsi que tout matériel nécessaire au bien être de l'animal, en quantité suffisante pour le séjour.
- Respecter les jours et heures de récupération de l'animal, et prévenir à l'avance en cas de changement.

Les balades sont comprises dans le prix, elles s'effectuent en longe pour éviter toute fugue et pour la sécurité de l'animal, bien évidemment celle-ci est assez longue de façon à ce que le chien puisse s'épanouir (si vous ne souhaitez pas que votre animal sorte en balade merci de le préciser sur sa fiche de renseignement).

Possibilité d'options telles que le toilettage, éducation, préparation aux expositions canines...

**Paiement** : Le règlement financier peut être réglé soit par espèce ou par chèque.

La moitié du séjour est à réglé à l'entrée de l'animal, le solde à la sortie. Durant le séjour, toutes les journées réservées sont dues sauf entente préalable. La durée du séjour est calculée en jour ou bien à l'heure pour les visites à domicile, l'animal peut-être repris à tout moment de la journée avec facturation d'heures supplémentaires passé de 9€.

Cet engagement prend effet à partir de la date du présent document.

Fait à : \_\_\_\_\_, Le :

Faire précéder de la mention  
« Lu et approuvé »

La Récré à Toutou

Le propriétaire